

Génocide des Tutsis au Rwanda: l'accès aux archives « secret défense » de la France fait débat

Florence Morice

RFI, 28 novembre 2020

Plusieurs associations ont pris position pour alerter sur une série de restrictions concernant les archives dites sensibles sur le rôle de l'armée française au Rwanda au début des années 1990. Pour certains historiens, l'accès réservé de ces archives à la seule Commission Duclert pose problème, d'autant plus qu'elles traitent d'un sujet douloureux.

La commission Duclert, mise en place par le président Emmanuel Macron en 2019, réunit une quinzaine d'historiens chargés d'examiner les archives sur l'implication de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Celle-ci a reçu la promesse d'un accès dérogatoire à toutes les archives estampillés « secret défense » sur le sujet.

C'est ce choix d'une déclassification pour le seul usage de cette commission qui interpelle l'Association française pour l'histoire des mondes du travail (AFHMT). Elle estime que cet accès restreint à des informations sensibles est problématique, notamment pour la « reconstruction d'une mémoire déjà controversée ».

La commission demande à être jugée à la publication de son rapport. Cette critique n'est pas nouvelle. Mais elle a été réactivée récemment par la polémique autour de la présence dans la commission Duclert de l'historienne Julie d'Andurain, auteure d'une notice sur l'opération Turquoise de 1994. Un article jugé complaisant vis-à-vis de l'armée française et dont plusieurs chercheurs ont dénoncé les erreurs, les partis pris, voire le négationnisme. Julie d'Andurain s'est mise en retrait depuis.



Une patrouille de militaires français dépasse des troupes hutues rwandaises, le 27 juin 1994, près de Gisenyi, à l'ouest du Rwanda. AFP PHOTO / PASCAL GUYOT

Du côté de la commission, on demande à être jugé sur pièce, autrement dit en avril 2021, lors de la sortie du rapport qui, selon un document intermédiaire, devra intégrer « tous les éléments de sources permettant de vérifier la validité de l'exposé ». Pas suffisant, toutefois, aux yeux de nombreux historiens, pour lesquels seul un accès libre aux archives sensibles à tous ceux qui en feront la demande pourrait permettre un vrai débat scientifique sur le contenu de ce rapport et ses conclusions.

“Il y a une reprise en main globale des documents d'archives accessibles qui est extrêmement inquiétante

Raphaëlle Branche, historienne et professeure d'histoire contemporaine